

Réponse du Conseil d'Etat

Le trafic à Flamatt, selon les comptages et les estimations du Service des ponts et chaussées, est le suivant (sources : plan de charges 2000 et prévisions de charges 2010), en véhicules par jour (vhc/j) :

	2000	2010
Centre du village	10'900	11'300
Chrumatt	10'300	12'000
Direction Neuenegg	4'300	6'000
Direction Thörishaus	6'900	8'500

Ces chiffres, s'ils sont du même ordre de grandeur, ne peuvent être tout à fait comparés à ceux de Düdingen (14'000, respectivement 17'000 vhc/j), et encore moins à ceux de Bulle (24'300 vhc/j en 2000).

Le Conseil d'Etat est cependant conscient que le trafic représente une gêne sensible pour la population et que des solutions doivent être trouvées à long terme.

Les données précises manquent toutefois actuellement pour ne serait-ce qu'esquisser une solution, nonobstant le fait que celles proposées par les postulants sont dignes d'intérêt. Parmi les nombreuses questions en suspens, il convient de citer :

- la répartition du trafic, entre transit, origine/destination, trafic interne ;
- la part du trafic ayant pour origine ou destination les localités bernoises et fribourgeoises de la région ;
- la possibilité d'utiliser la place d'arrêt de Fillistorf ou un autre endroit pour construire une jonction supplémentaire, qui est de la compétence de la Confédération ;
- l'opportunité d'utiliser la route nationale comme route de contournement de Flamatt ;
- l'existence d'autres possibilités.

D'autre part, les réponses qui pourraient être apportées à ces questions, ainsi qu'à nombre d'autres, peuvent influencer les études en cours, et notamment le contournement de Düdingen (en relation avec la nouvelle route proposée par les postulants entre Burg et le passage supérieur de Bundtels), ou encore celles concernant la modification du tracé de l'autoroute à Flamatt.

Ainsi, tant le périmètre de l'étude que l'éventail des variantes à analyser doivent être étendus.

Une étude doit être menée, prenant en considération un périmètre délimité par :

- la Sarine à l'ouest ;
- la Singine au nord ;
- la frontière cantonale à l'est ;
- la route Fribourg - Tavers - Heitenried au sud.

Cette étude prendra en considération les projets en cours, cités plus haut, et analysera les composantes du trafic actuel et futur. Elle visera - sur une base de planification générale - à proposer des solutions, et les comparer sur la base des critères du développement durable.

Le Conseil d'Etat fera établir un cahier des charges pour cette étude, et présentera un crédit d'engagement au Grand Conseil pour sa réalisation.

La région sera bien entendu associée à son suivi, au sein d'un comité de pilotage.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération ce postulat. Il transmettra au Grand Conseil le rapport y relatif dans le délai légal.

- La discussion et le vote sur la prise en considération de ce postulat ont eu lieu ce jour.

Fribourg, le 9 décembre 2003